

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal des Enfants (CME) de MARIGNY du vendredi 5 mai 2017

Convocation :

Le Conseil Municipal des Enfants se réunira à la mairie de Marigny, le 5 mai 2017 à 17 heures 30

Ordre du jour : - Nuisance provoquée par les chiens (suite).

- Cérémonie du 8 mai 2017.

- Semaine européenne du développement durable (du 30 mai au 5 juin 2017), quels objectifs pour la commune.

- Questions diverses.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Marigny, le 28 avril 2017

Le Maire, Daniel BAUDOUIN

Pour les parents : les élus qui encadrent vos enfants pour cette réunion peuvent aller chercher et ramener votre enfant à votre domicile. Merci de nous le faire savoir.

Le vendredi 5 mai 2017, le Conseil municipal des enfants de Marigny dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Marigny, 8 place du centre, sous la présidence de M. Daniel BAUDOUIN, Maire.

Présents :

Les conseillers municipaux des enfants :

Nora BAILLY-EMERIT, Léna BELY, Evan BENAÏTIER, Timéo CHAUVIN, Maellis FORTIN,
Lou GUILLOTEAU-BRANGER, Alban MINOZA, Lola RAYTON, Vincent RICHARD, Alessio ROBIN et
Paul TRICHET.

Absente : Jeanne BILLAUD.

Présents :

Daniel BAUDOUIN, Vincent DROUARD, Louis GRIJOLOT, Anne-Marie PROUST et Line ROMANTEAU (élus communaux).

Excusé : Alain VALLÉE (enseignant des CM1 et CM2).

Absent : Julien MORIN-POUGNARD.

Anne-Marie PROUST a été élue secrétaire

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter au procès-verbal de la séance du 24 mars 2017. Le procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Divagations ds chiens :

La note rédigée par le CME, pour les propriétaires de chiens parue dans le Martignacais n° 29 et distribuée en avril, est lue par Vincent.

L'information est donc parvenue dans tous les foyers de la commune. Est-ce qu'elle a été lue par tous ?

D'un commun accord, nous laissons passer un délai (jusqu'en septembre 2017), durant lequel il pourra y avoir des dialogues avec les propriétaires de chiens qui causent des désagréments. Car au dire des jeunes élus et de M. le Maire les divagations et les plaintes continuent.

Les jeunes élus pourront constater, noter ou prendre en photos les chiens qu'ils verront divaguer seuls dans les lieux publics et en donner le compte-rendu à la réunion de septembre 2017. Un courrier pourra être envoyé aux récidivistes en leur rappelant les règles et les sanctions qu'ils risquent.

Règlement intérieur du restaurant scolaire « Bien vivre le temps du repas » :

M. le Maire informe qu'une affiche « **Bien vivre le temps du repas** » va être imprimée en grand format et sera mise sur un mur dans le restaurant scolaire le vendredi 23 juin 2017.

3 maquettes d'affiche sont présentées au CME, le vote du CME donne faveur à l'exemplaire n° 3 :

11 votants

Maquette 1	Maquette 2	Maquette 3	Blanc
2 voix	0 voix	7 voix	2 voix

A cette occasion, le conseil municipal des adultes sera invité, la réunion du CME aura lieu dans le restaurant scolaire. Les élus du CME présenteront aux élus « adultes » le travail qu'ils ont fait durant ces 2 années. La presse sera également conviée pour cette réunion.

Cérémonie du 8 mai :

M. le Maire rappelle au CME qu'ils sont invités à la cérémonie de commémoration de la guerre 1939-1945 au monument aux morts lundi 8 mai 2017 à 11 heures. Les jeunes élus participeront à la pose de la gerbe, à l'appel des noms des « morts pour la France », au chant de la Marseillaise et sont conviés au moment de convivialité à la salle de la mairie (brioche, boissons, bonbons)

Semaine du développement durable (du 30 mai au 5 juin 2017) :

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

- moins de déchets,
- moins jeter dans la nature,
- tri sélectif,
- arrêter de polluer.

M. le Maire demande aux élus de réfléchir à ce que l'on peut faire au restaurant scolaire pour éviter le gaspillage ?

- prendre moins de nourriture dans son assiette pour manger tout,
- demander à en avoir d'autre (au lieu d'en prendre trop),
- mettre les sauces à part,

Les restes de nourriture des repas du restaurant scolaire sont mis dans un seau et distribués aux poules de notre école, donc moins de déchets dans les poubelles.

M. le Maire demande aux élus qui sont en 6° de se renseigner sur le « **devenir des déchets de nourriture dans leurs collèges** » ?

M. le Maire souhaite que nous travaillions sur ce sujet à la rentrée et propose un slogan approuvé à l'unanimité :

« Arrêtons de nourrir nos poubelles »

M. le Maire fait remarquer aux jeunes élus que le restaurant scolaire a diminué le remplissage des poubelles en choisissant de servir l'eau dans des pichets au lieu de mettre une bouteille en plastique sur chaque table.

Questions diverses :

- les « **squales rouges et blancs** » installés rue de la gare pour les travaux ne font pas ralentir les automobilistes.
- **trottoir rue de la gare** : il faudra tailler les arbustes (plus de place pour les piétons).
- **sécurité** : les tracteurs roulent trop vite dans le village du Grand-Mauduit.
- **arrêt de bus de la gare** : très détérioré.

Solidarité :

M. le Maire informe les jeunes élus de l'accueil d'une famille de migrants, (4 personnes : 3 adultes et un enfant scolarisé à la maternelle de l'école du Pré Vert), dans un logement de la commune de Marigny. Cette famille a été expulsée du logement mis à leur disposition le 1^{er} avril 2017 et se trouvait sans hébergement.

Vincent fait la lecture de l'article paru dans le Martignacais n° 29 :

Plusieurs migrants se retrouvent actuellement sans hébergement, aussi la commune a proposé un logement disponible. Une famille de 4 personnes, dont un enfant de 2 ans ½ occupe l'appartement T4 de la résidence de l'église. Cette réponse d'urgence est temporaire. Notre choix d'accueillir cette famille est une décision **de fraternité et d'humanité**.

Remerciements de M. le Maire aux élus du CME.

Fin de la séance à 18h30.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal des Enfants sera le vendredi 23 juin 2017.